FIN DU TRAVAIL ET REVENU UNIVERSEL Michel Husson Critique communiste n°176, juillet 2005

Toute une série de courants, au demeurant assez hétéroclites, fondent leur projet de transformation sociale sur la thèse de la fin du travail. Ils en déduisent que la revendication d'un revenu universel est aujourd'hui l'axe autour duquel devrait se structurer un tel projet. Cet article voudrait pointer les contradictions d'une telle position, qui renvoient au fond à une compréhension pour le moins partielle des transformations du capitalisme contemporain.

La double nature du travail

Le point de départ et le fil directeur de toute réflexion sur le travail doit être sa double nature. Sur son versant négatif, c'est un rapport d'exploitation, de domination, d'aliénation et certaines de ses formes, y compris les plus « modernes », confinent à l'esclavage. Mais c'est en même temps un mode de reconnaissance sociale et un espace de réalisation. Ces deux facettes sont inégalement présentes dans les situations concrètes, mais aucune n'en est jamais absente.

On peut réfléchir sur cette tension permanente autour de trois thématiques: la souffrance au travail, l'exclusion des « privés d'emploi » et l'activité des femmes. Dans son livre classique¹, Christophe Dejours dresse ainsi un parallèle provoquant entre l'organisation capitaliste du travail et celle d'un camp de concentration. Mais il montre aussi qu'une grande partie des souffrances qu'il repère ne proviennent pas tant de la situation de dépendance en elle-même mais du déchirement qu'elle implique par rapport à une aspiration profonde à trouver du plaisir dans son travail. D'autres études sociologiques parlent d'une « implication paradoxale » des salariés qui ne sont pas mus seulement par le « bâton » (sanctions de tous ordres, menace du chômage) mais aussi par la « carotte » de la reconnaissance par ses pairs et de la satisfaction tirée du bel ouvrage.

On peut faire le même constat en ce qui concerne les chômeurs. La perte de l'emploi et l'éloignement croissant à l'égard du travail conduisent au sentiment d'être inutile, de faire partie de ce que Robert Castel appelle les « surnuméraires ». Seule une frange dispose de la force nécessaire pour utiliser cette situation afin de se réaliser autrement. Les personnes qui témoignent dans le film de Pierre Carles, *Attention danger travail* apparaissent dotées d'un formidable appétit, mais ils ne représentent qu'une fraction de la population concernée. La majorité des chômeurs aspire à retrouver un emploi, et une bonne proportion d'entre eux y sont disposés, même si les emplois auxquels ils accèdent sont particulièrement précaires et ne leur procurent pas, dans certains cas, un revenu supérieur aux allocations auxquelles ils peuvent prétendre.

Enfin, le développement de l'activité des femmes depuis quelques décennies est un autre symptôme de cette aspiration. Il a continué malgré la montée du chômage et en dépit des discriminations auxquelles se heurtent les femmes au travail, qu'il s'agisse de salaires inférieurs ou de temps de travail contraint. Toute vision unilatérale est donc fausse. Il faut renvoyer dos à dos les allégories du travail d'une certaine tradition marxiste (dans sa version stalinienne) et les hymnes à la libération en dehors du travail théorisés notamment par André Gorz². Les deux faces du travail sont indissolublement liées et il n'y pas d'émancipation sociale sans libération au travail.

Les théories de la fin du travail

Cet ensemble de théories regroupe plusieurs variantes, qui fonctionnent selon le raisonnement suivant :

- le progrès technique réduit le travail à peu de choses et le plein emploi est définitivement hors d'atteinte ;
- l'objectif de « pleine activité » doit donc se substituer à celui de « plein emploi » ;
- puisqu'il n'y a plus de travail pour tout le monde, le mot d'ordre « un revenu c'est un d $\hat{\mathbf{u}}$ » doit remplacer celui de « un emploi c'est un droit » ;
- les chômeurs « militants » et les intermittents du spectacle préfigurent le futur travailleur-citoyen.

¹ Christophe Dejours, Souffrance en France, Seuil, 1998.

² André Gorz, *Adieux au prolétariat*, Galilée, 1980.

Ces assertions reposent sur des éléments réels de la réalité mais sont discutables parce qu'incomplètes. La responsabilité du progrès technique sur la montée du chômage ne peut être établie de manière univoque. La productivité a plutôt ralenti par rapport aux années de plein emploi : on a aujourd'hui en France 10 % de taux de chômage pour moins de 2 % de croissance de la productivité ; dans les années soixante, la productivité augmentait bien plus vite (environ 5 % par an) alors que le taux de chômage ne dépassait pas 2 %. Si les gains de productivité étaient les causes directes du chômage, la configuration aurait dû être inverse.

Le volume de travail, c'est-à-dire le nombre total d'heures de travail salarié ne baisse pas, encore moins si l'on raisonne à l'échelle mondiale. La période d'embellie (1997-2001) a permis de créer deux millions d'emplois en France, et de faire baisser de près d'un million le nombre de chômeurs Cela veut dire que, dans certaines circonstances, l'économie peut créer des emplois et qu'il existe un important réservoir de candidats à les occuper. Ce constat s'oppose à une sorte de fatalisme concluant à l'impossibilité définitive de créer des emplois, un sentiment que Viviane Forrester avait bien su exprimer dans *L'horreur économique³*. Il y a bien des besoins non satisfaits qui pourraient susciter des créations d'emplois, le seul problème est qu'ils ne sont pas porteurs d'une rentabilité suffisante. Ce n'est donc pas le progrès technique en soi qui engendre le chômage, mais sa mise en œuvre « à la capitaliste ».

En d'autres termes, les gains de productivité ne créent du chômage que si la réduction du temps de travail n'assure pas l'ajustement. Cela saute aux yeux si on raisonne à l'échelle du XXème siècle : la productivité du travail a été multipliée par 13,6 mais le pouvoir d'achat n'a été multiplié que par 6,9. Cet écart n'a pas conduit à une irrésistible montée du chômage, grâce à une réduction d'environ 45 % de la durée du travail sur l'ensemble du siècle. Dit autrement : si, aujourd'hui, nous ne travaillions pas à mi-temps par rapport à la moyenne du début du XXème siècle, la moitié de la population serait au chômage. Le « plein emploi » ne peut être donc défini indépendamment du temps de travail moyen : le déficit d'emplois est strictement lié à une réduction insuffisante du temps de travail.

Les projets de revenu universel

L'une des implications les plus radicales des thèses sur la fin du travail est que le revenu doit être redistribué indépendamment de la participation à sa création. Or, c'est le travail qui crée la richesse distribuée sous forme de revenus et la distribution d'un revenu universel aurait pour contrepartie le travail de ceux qui ont encore un emploi. Faisons nous un moment les avocats du diable en évoquant l'argument selon lequel plus personne n'accepterait de travailler au Smic si on avait la garantie de le recevoir sans travailler. Les partisans du revenu universel répondent en disant que les employeurs seraient obligés d'offrir des salaires plus attractifs. Mais cette réponse est absurde : on ne peut revendiquer un revenu garanti égal au Smic si on sait par avance qu'aucun salarié n'accepterait dans ces conditions de travailler pour le Smic. La revendication logique devrait définir un niveau de salaire minimum auquel serait indexé (par exemple à 75 %) un niveau de revenu garanti.

Un différentiel est donc difficilement évitable. Mais cela revient à admettre que la société du revenu universel est condamnée à un dualisme inexorable : d'un côté, ceux qui ont un emploi, de l'autre ceux qui n'ont qu'un revenu. Quel mécanisme social permettra de désigner ceux qui doivent occuper l'un ou l'autre de ces statuts? Tout gain de productivité ultérieure aurait pour effet de réduire comme peu de chagrin le nombre d'emplois et ne ferait qu'aggraver cette difficulté. Dans une société du temps libre, au contraire, les gains de productivité seraient affectés en priorité à la réduction du temps de travail pour tous selon le principe « travailler moins pour travailler tous » qui fonde une société égalitaire.

Enfin, la question qui se pose est évidemment celle du financement : comment s'opère le transfert de richesses de ceux qui la produisent vers ceux qui ne feraient que la consommer ? L'énoncé même de cette question déclenche souvent de vives réactions chez les partisans du revenu universel. Ceux qui la posent ne peuvent être selon eux que des économistes pénibles qui ne comprennent pas que c'est l'activité et pas seulement l'emploi rémunéré qui crée de la richesse. Mais cette réponse n'est pas plus convaincante, dans la mesure même où les tenants du revenu universel prennent grand soin d'insister sur le montant que celui-ci doit atteindre. S'il est trop bas en effet rien ne distingue ce type de projet des versions libérales comme l'impôt négatif versé dans les pays anglo-saxons aux privés d'emplois. Pour être porteur d'une véritable transformation sociale, le revenu garanti doit atteindre un niveau significatif de l'ordre de 750 euros mensuels.

³ Viviane Forrester, *L'horreur économique*, Fayard, 1996.

Dès lors, la question du financement se pose avec encore plus d'acuité, et revient à celle-ci : quelle est la relation sociale qui se noue entre l'ouvrier qui fabrique des pinceaux et l'artiste libéré de tout emploi qui s'en sert pour peindre ? A quelles conditions l'échange entre l'un et l'autre peut-il être égal, ou légitime ?

Il faut donc retourner à des questions de gros sous pour voir quelle répartition du revenu national est compatible avec la garantie d'un revenu décent à tout le monde. On trouve peu de réponses à cette question pourtant raisonnable, à l'exception des calculs proposés par René Passet et repris à leur compte par les disciples de Toni Negri⁴. Voici comment Passet résume sa proposition : « tout Français de plus de vingt ans bénéficie d'une allocation annuelle égale au seuil de pauvreté et tout individu de moins de vingt ans d'un revenu égal à la moitié de celui-ci »⁵. Si on actualise pour l'année 2003 les chiffres de Passet (40 000 F par an) qui portent sur 1996, et si on les convertit en euros, le coût total de l'allocation universelle ainsi calibrée est d'environ 400 milliards d'euros, soit un peu plus d'un quart de PIB. Pour financer cette somme, René Passet propose de recycler « les économies découlant de la suppression de la partie du système de protection actuel avec laquelle la garantie de revenu ferait double emploi ; essentiellement, selon la classification française, les allocations de maternité-famille, emploi, vieillesse-survie, mais non santé-maladie, qui serait maintenue ». Cela couvre environ les trois quarts des sommes à trouver (voir tableau 1), et le reste pourrait être étalé dans le temps en redistribuant le nouvelle valeur créée par la croissance.

Tableau 1. Les comptes de la protection sociale en 2003

Prestation	milliards d'euros	% du total
Logement-pauvreté	20	4,4 %
Maternité-famille	44	9,5 %
Chômage	37	7,9 %
Vieillesse-survie	200	42,9 %
Santé	164	35,3 %
Total	465	100,0 %

source : Drees⁶

Ce projet ne tient manifestement pas la route. D'abord, la réponse consistant à dire « on étale dans le temps » fait tomber la muraille de Chine que l'on prétendait établir entre la version subversive du revenu garanti et la version néo-libérale à un peu plus de 3000 euros par an. Dans ce cas, la prime pour l'emploi pourrait être considérée comme un premier pas vers un revenu universel. Or, il s'agit en réalité d'un dispositif pervers qui revient à admettre le discours patronal sur le montant « excessif » des bas salaires et à renvoyer sur l'Etat la responsabilité de « compléter » des salaires insuffisants pour vivre. C'est, avec les allégements de cotisations, le meilleur moyen de tirer vers le bas toute la hiérarchie salariale.

Mais surtout le recyclage des transferts sociaux n'est pas acceptable, et il est assez étonnant que ni Passet, ni Vercellone, qui le reprend à son compte, ne s'en aperçoivent. C'est pour l'essentiel un énorme transfert au détriment des retraités. Après la réforme, toutes les pensions versées se situeraient au niveau du seuil de pauvreté. Les 12 millions de personnes de plus de 60 ans reçoivent aujourd'hui environ 200 milliards d'euros de prestations vieillesse, soit environ 12,5 % du PIB. Après la réforme proposée, elles ne toucheraient plus que l'allocation universelle (environ 7500 euros annuels) et la prestation reçue serait en moyenne divisée par deux. C'est donc un transfert de près de 100 milliards d'euros qui serait ainsi opéré. Seuls les retraités bénéficiant d'autres ressources que leur pension disposeraient d'un revenu dépassant le seuil de pauvreté. Passet et Vercellone auraient été bien en peine de défendre un tel projet dans le débat sur les retraites, tant il se situe en opposition directe avec les axes de la mobilisation sociale.

On peut faire la même remarque pour les chômeurs dont aucun ne recevrait plus désormais d'allocation supérieure au seuil de pauvreté. Les partisans de cette position au sein du mouvement des chômeurs auraient là encore bien du mal à la défendre, si seulement ils quittaient le terrain du discours abstrait. Le bilan pour la rubrique maternité-famille est plus compliqué à établir dans la mesure où les moins de 20 ans reçoivent une demi-allocation, sans que l'on sache si les parents peuvent l'utiliser à leur guise, ou s'il s'agit d'un livret d'épargne dont le jeune pourra disposer le jour de ses vingt ans. Bref, il s'agit de répartir entre les travailleurs la même masse salariale globale (cotisations incluses) sans que soit remis en cause le partage entre salaires et profits.

⁴ Carlo Vercellone (dir.), Sommes-nous sortis du capitalisme industriel?, La Dispute, 2002.

⁵ René Passet, L'illusion néo-libérale, Fayard, 2000.

⁶ Drees, « Les comptes de la protection sociale en 2003 », *Etudes et résultats* n°345, 2004. http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er345.pdf

Enfin une profonde ambiguïté pèse en ce qui concerne la place des femmes dans tous ces projets. Il est d'ailleurs frappant de constater combien la littérature sur le revenu universel n'introduit pratiquement jamais la dimension de genre et ne réfléchit pas sur les spécificités du travail des femmes. Ce n'est sans doute pas par hasard: la question du droit à l'emploi des femmes fait apparaître de manière particulièrement sensible les contradictions des thèses sur le revenu garanti. Si le travail salarié n'est rien d'autre qu'un esclavage, alors les femmes devraient d'abord se féliciter d'en être écartées et exiger ensuite un revenu garanti comme contrepartie de leur activité sociale. Mais comment ne pas voir que ce raisonnement heurte de plein front les aspirations égalitaires des femmes en matière d'emploi? Leur verser une allocation pour que, ou parce qu'elles ne travaillent pas, voilà un projet qui n'est pas spécialement progressiste, et le revenu garanti se met à ressembler à l'allocation parentale d'éducation, voire au très douteux salaire maternel?

De manière générale, il est curieux de constater que personne ne semble relever la contradiction qui existe entre les projets portant sur le revenu et l'aspiration à la reconnaissance des droits sociaux. Celle-ci passe par la mise à disposition de manière gratuite de biens communs et non par la distribution de revenus. Les partisans du revenu universel expriment toujours leurs projets en termes monétaires : ils tournent ainsi le dos, par exemple, à l'exigence d'une santé gratuite. Dans le cas du logement, quelles sont les solutions réellement progressistes : une politique de municipalisation des sols et de construction de logements sociaux, ou l'augmentation des allocations-logement ? Ce tropisme monétaire conduit en réalité les partisans du revenu universel (sans qu'ils s'en rendent d'ailleurs compte faute de poser la question) dans le sens d'une extension de la sphère de la marchandise. C'est pour le moins curieux.

La confusion entre revenu universel et revenu garanti

Bien que la terminologie ne soit pas fixée, on peut distinguer deux conceptions en fonction de leur horizon. La revendication d'un revenu garanti est de l'ordre de la mesure d'urgence : l'augmentation des minima sociaux vise à assurer aux chômeurs un revenu décent, ici et maintenant. Le revenu universel se définit comme le levier essentiel d'un projet de transformation sociale. Il est très important de distinguer ces deux notions. La première raison est que ceux qui ne sont pas convaincus par le projet de revenu universel n'ignorent pas pour autant la nécessité immédiate d'un revenu décent. La confusion entretenue sur ce point permet aux partisans du revenu universel de déconsidérer les critiques qui leur sont adressées, qui seraient la preuve d'un désintérêt total pour le sort des chômeurs. Il n'en est évidemment rien, et les uns et les autres participent aux mobilisations sur ce terrain. Cette assimilation indue conduit en sens inverse à ériger la demande de revenu en colonne vertébrale d'un projet alternatif, en récupérant ainsi la lutte des chômeurs comme si elles donnaient une légitimité supérieure à la perspective de revenu universel. Ce raccourci a pour effet de minoriser le mouvement des chômeurs en niant l'aspiration qu'il porte en faveur du droit à l'emploi. En déconsidérant comme « travailliste » l'exigence du retour à un nouveau plein emploi assimilé à l'emploi précaire forcé, cette posture fait obstacle à l'émergence d'un projet global unifiant l'ensemble des travailleurs, salariés ou chômeurs.

Très logiquement, les partisans du revenu universel font du « précariat » assumé la seule préfiguration possible d'une nouvelle société. L'intermittent du spectacle est présenté comme la figure du nouveau « travailleur » à venir. Mais, contrairement à ces théorisations approximatives du capitalisme « cognitif », ce type de travailleur ne tend pas à se substituer à l'ensemble du salariat. Le capitalisme contemporain avance au moins sur deux fronts : d'un côté, effectivement, il développe de nouvelles formes d'emplois - que l'on peut si l'on veut baptiser « cognitifs » - où le savoir du travailleur et son investissement personnel hors temps de travail représentent une force productive qualitativement nouvelle, que le capitalisme s'efforce de récupérer à son avantage. Mais, d'un autre côté, justement, le capitalisme reproduit des formes très classiques de prolérariat surexploité, et réussit à intensifier le travail pour l'ensemble du salariat.

La réalité ne correspond donc pas à la thèse de la fin du travail qui fait l'hypothèse d'un rétrécissement inéluctable de la sphère du travail salarié, et prédit une sorte d'autodissolution du capitalisme dans l'économie de la connaissance. Certes le capitalisme se transforme, mais on ne peut pas dire pour autant qu'il s'étiole, comme si le champ d'application de sa logique se rétrécissait progressivement, laissant le champ libre à l'essor de nouveaux rapports au travail. C'est pourquoi la libération du travail ne peut se réaliser de manière périphérique, en une sorte de mouvement de désertion en dehors du cœur capitaliste du rapport salarial. Il y a donc là un radicalisme superficiel qui renonce à peser sur le statut du travailleur standard, alors même que l'extension de ce que Marx appelait « armée industrielle de réserve » est la

⁷ Anne Eydoux et Rachel Silvera, « De l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas à ne pas franchir », dans Thomas Coutrot et Christophe Ramaux (eds), *Le bel avenir du contrat de travail*, Syros, 2000.

condition d'une intensification accrue du travail. C'est au moment où se propagent avec succès les thèses sur la perte de centralité du travail que le capitalisme, au contraire, se durcit en marginalisant brutalement celles et ceux qui ne peuvent plus établir ce lien au travail. La grande faiblesse de ces théories est finalement de sous-estimer la tendance du capitalisme contemporain à s'emparer de l'ensemble de la sphère sociale et à la plier toute entière à sa logique marchande.

Redéfinir les alternatives

L'axe principal devrait donc être la réduction du temps de travail pour toutes et tous, assortie d'une extension du champ de la gratuité pour la satisfaction des besoins sociaux. De ce point de vue, la RTT et l'interdiction des licenciements posent concrètement la question d'une « démarchandisation » de la force de travail. Aujourd'hui une répartition égalitaire des heures de travail équivaudrait à une durée hebdomadaire de l'ordre de 30 heures, et qui pourrait descendre encore par suppression des emplois inutiles rendus nécessaires, par exemple par la non-gratuité des services publics ou par la croissance des dépenses liées à une concurrence improductive. Le niveau de vie serait amélioré principalement par l'extension des droits sociaux (droit à l'emploi, à la santé, au logement, etc.) assurée par un financement socialisé (gratuité ou quasi-gratuité).

Ce projet se heurte à deux principaux obstacles : la répartition des richesses, et aussi le droit de propriété. Sa mise en oeuvre passe par une remise en cause des rapports de travail à l'intérieur même des entreprises sous forme d'un contrôle exercé par les salariés sur les embauches, les conditions et l'organisation du travail. Il s'appuie dans le même temps sur la garantie de ressources des travailleurs et la continuité du revenu.

Bref, il faut articuler la revendication de temps libre et celle de transformation du temps de travail, plutôt que de vouloir opposer la revendication du revenu garanti à celle de nouveau plein emploi. Le dépassement de cette contradiction passe par la recherche de formes d'organisation prenant en compte les facteurs de fractionnement du salariat (salariés/chômeurs, grosses boîtes/sous-traitants, public/privé, hommes/femmes, mise en concurrence des salariés à travers la mondialisation).

La chaîne stratégique pourrait alors être en gros la suivante : affirmation conjointe du droit à l'emploi et à la continuité de revenu ; contestation de l'actuelle répartition des richesses ; exigence d'une baisse du temps de travail avec embauches proportionnelles ; contrôle sur l'embauche ; refus du pouvoir patronal sur l'emploi et les conditions de travail ; démarchandisation de la force de travail ; remise en cause de la propriété privée. Le mot d'ordre qui résume cette démarche pourrait donc être : tous salarié(e)s pour abolir le salariat.